

COLLEGE RAYMOND GUEUX
RUE DES TERREAUX
70700 GY
Tél : 03.84.32.98.23

Le 2 Novembre 2015

Madame, Monsieur

A compter du 1^{er} Janvier 2016, le règlement des frais de demi-pension échelonné (soit 3 versements) par chèque bancaire ne pourra plus être proposé (celui par espèces demeurera lui possible).

L'Agence comptable du collège (le lycée des Haberges à Vesoul) contrôle depuis septembre 2 nouveaux établissements sans personnel supplémentaire. Le **respect des délais d'encaissement ne peut donc plus être garanti.**

Je vous encourage donc vivement à vous tourner vers la procédure de prélèvement automatique qui prévoit un prélèvement en début de chaque mois.

A cette fin, je vous invite à me réclamer l'imprimé règlementaire et à me le restituer en tout état de cause **avant le 20 novembre prochain afin que la procédure puisse s'enclencher dès 2016 !**

Cordialement,

La gestionnaire,

E. BARRAND

